

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00435

Numéro SIREN : 339 713 869

Nom ou dénomination : FIDORG AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2020 sous le numéro de dépôt 1945

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/1945

Déposant :

Nom/dénomination : FIDORG AUDIT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 339 713 869

N° gestion : 2003 B 00435



FIDORG AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 124 000 €
Le Trifide – 18 Rue Claude Bloch - 14000 CAEN
RCS CAEN B 339 713 869

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2020

FIDORG AUDIT, Société par Actions Simplifiée au capital de 124 000 €, divisé en 4 000 actions, dont le siège est Le Trifide, rue Claude Bloch, 14000 CAEN, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

En présence qui a été élargie par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, Monsieur Eric BATTEUR, Président.

Monsieur Eric BATTEUR, Président.

En présence de Monsieur Eric BATTEUR, Président, ou représentés, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer.

Monsieur Eric BATTEUR, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée, est excusée.

Le procès verbal exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les membres présents ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble 4 000 actions sur les 4 000 actions sociales de la société.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Procès verbal du Commissaire aux Comptes
des comptes de l'exercice clos le **31/08/2019** et quitus au Président
de l'exercice

2. Procès verbal du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce
3. Approbation desdites conventions
4. Régularisation des formalités



au et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes

quels arrêtés au 31 août 2019

Commissaire aux comptes

Commissaire aux Comptes

ont soumises à l'Assemblée

documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires
prises et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites

ces déclarations.

Après avoir entendu les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du
rapport de l'Assemblée aux comptes et de son rapport spécial.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après avoir entendu les personnes qui ont demandé la parole, et aucune autre personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement
à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels,
le bilan et l'annexe arrêtés le **31 août 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que
les comptes et résumés dans ces rapports.

Le Président quitte de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Adopté à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui
est :

..... 100 000 €

..... 10 999 €

D'après l'article 1099 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des

64 000 €

200 000 €

100 000 €

Adopté à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les 227-10 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions mentionnées dans ledit rapport.

l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

acte que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet « COMPTAGESMA » à titre du présent exercice et décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions, la démission à nommer un Commissaire aux comptes.

l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

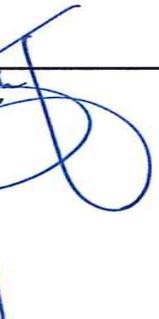
tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir

l'unanimité.

--

personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.







Certifié Conforme
à l'Original



SAS FIDORG AUDIT.

18 Claude Bloch
14000 CAEN CEDEX 4
Siret : 33971386900016

tes annuels

Exercice clos le 31/08/2019



T A L E N Z

Entreprendre est un art majeur

audit • Expertise Comptable • Conseil

FIDORG NORMANDIE

de Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@groupe-fidorg.fr
di Carnot - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@groupe-fidorg.fr
uger - 14800 Deauville	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@groupe-fidorg.fr
e - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 82 00	email : flers@groupe-fidorg.fr
audel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@groupe-fidorg.fr
- BP 70058 - 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@groupe-fidorg.fr

www.TALENZ.fr

de 2 000 000 €uros inscrite au tableau de l'ordre de la région de Rouen-Normandie
04 - A.P.E. 6920 Z - N° gestion de 2006 B 770 - N° Intracommunautaire FR 23 492308804

Copie certifiée conforme
SI / 04/05/2020 16:15:00
N° de dépôt - 2020/1945 / 339713869





T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

HESE

01/09/2018 au 31/08/2019

www.TALENZ.fr

Copie certifiée conforme
SI / 04/05/2020 16:15:00
N° de dépôt - 2020/1945 / 339713869

Page 6 sur 36



Comptes annuels

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2019	Net 31/08/2018
ent s, drts & val.similaires	121 884		121 884	121 884
	4 215		4 215	4 215
ions incorporelles				
utillage industriels				
	11		11	11
	126 110		126 110	126 110
isionnements (ices)	146 379		146 379	208 309
commandes	772 967	72 886	700 081	830 126
	208 549		208 549	236 951
	515 448		515 448	491 431
	17 111		17 111	17 838
	1 660 454	72 886	1 587 568	1 784 655
itions				
	1 786 564	72 886	1 713 677	1 910 765



Comptes annuels

	31/08/2019	31/08/2018
rt, ...	124 000	124 000
es	12 400	12 400
	14 665	
	175 471	175 471
éficace ou perte)	110 999	78 665
	437 535	390 536
icipatifs		
ES		
ARGES		
QUES ET CHARGES		
issements de crédit (2)		
es (3)	18 257	33 735
mandes en cours		
chés	1 002 354	1 264 533
	130 328	165 449
s rattachés		
	5 483	
	119 720	56 513
	1 276 142	1 520 229
	1 713 677	1 910 765
s créditeurs de banque	1 276 142	1 520 229
comptes reçus sur commandes en cours		



Comptes annuels

Bilan

	France	Exportations	31/08/2019	31/08/2018
	2 715 644		2 715 644	2 707 134
	2 715 644		2 715 644	2 707 134
			-61 930	65 467
...ments), transferts de charges			16 238	18 590
			24	1
			2 669 976	2 791 192
...es approvisionnements				
			2 469 774	2 642 721
			3 776	12 260
...réciprocités :				
...amortissements				
...dépréciations				
...préciations			38 860	23 793
...aux provisions				
			3 400	18
			2 515 811	2 678 792
...s faites en commun			154 166	112 400
...rée (III)				
...stéré (IV)				
...es de l'actif immobilisé (3)				
...s) et transferts de charges				
... mobilières de placement				
...préciations et aux provisions				387
...rs mobilières de placement				387
...ts (I-II+III-IV+V-VI)			154 166	112 013



ultat(suite)

	31/08/2019	31/08/2018
ion et transferts de charges		
dépréciations et aux provisions		
-VIII)		
ats (IX)	43 167	33 348
	2 669 976	2 791 192
(X)	2 558 978	2 712 527
	110 999	78 665
ier ercices antérieurs ercices antérieurs ités liées tés liées		386





T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

1/09/2018 au 31/08/2019

www.TALENZ.fr



Comptes annuels

Désignation de la société : SAS FIDORG AUDIT.

Exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 1 713 677 euros
présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 110 999 euros.

Couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Intégrante des comptes annuels.

Approuvée le 26/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels du 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables

appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité des activités, séparation des exercices, etc.

Principe de prudence, principe de continuité des activités, principe de séparation des exercices, principe de présentation des comptes annuels.

La méthode de détermination des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Actifs incorporels et immatériels

Les actifs incorporels et immatériels sont évalués à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de revient pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'acquisition est le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des comptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionnement. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne sont pas des coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément aux normes comptables.

Le coût d'acquisition est le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des comptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner conformément aux normes comptables.

Le coût d'acquisition est le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des comptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner conformément aux normes comptables.

Le coût d'acquisition est le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des comptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner conformément aux normes comptables.

Le coût d'acquisition est le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des comptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner conformément aux normes comptables.

Le coût d'acquisition est le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des comptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner conformément aux normes comptables.



odes comptables

ent ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une isée le cas échéant.

s, titres immobilisés, valeurs mobilières

e de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat y compris les frais oire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. Lorsque t d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

omptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

is accessoires pour les matières premières et les marchandises,
ours de production,
inis.

é constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

ode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier

ur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur



an

sations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
ement	121 884			121 884
corporelles	4 215			4 215
	126 099			126 099
ts et				
outillage				
ts				
mobilier				
s				
	11			11
cières	11			11
	126 110			126 110



an

pporelles

	31/08/2019
	121 883
	121 884

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
tions			
nés	772 967	772 967	
	208 549	208 549	
	17 111	17 111	
	998 627	998 627	

	Montant
tions	
és	9 218
	9 218



Comptes annuels

an

al social

	Nombre	Valeur nominale
début de l'exercice	4 000	31,00
fin de l'exercice	4 000	31,00

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
(*) (**)	1 002 354	1 002 354		
	130 328	130 328		
	23 740	23 740		
	119 720	119 720		
	1 276 142	1 276 142		
exercice	101			

contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 101 euros.



Comptes annuels

an

	Montant
issements de crédit	
S	
chés	328 694
es rattachés	847
	329 541

ation

l'avance

	Montant
	17 111
	17 111

avance

	Montant
	119 720
	119 720



Compte de résultat

Opérations d'exploitation et financiers

Le règlement n°2010-02 de l'ANC, homologué par arrêté du 29/02/2010, il a été relevé les transactions pour lesquelles il n'existe pas de référence de marché.

Opérations qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

Engagement 2 pour un montant de 437 191 €

Engagement 3 pour un montant de 343 974 €

Opérations - Intégration fiscale

La société SAS FIDORG AUDIT. est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe



12 derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
	124 000	124 000	124 000	124 000	124 000
	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
	2 201 280	2 152 159	2 738 221	2 707 134	2 715 644
	276 149	188 624	401 999	117 216	176 789
	87 507	63 436	130 610	33 348	43 167
	175 003	118 587	269 480	78 665	110 999
	131 860	200 000	100 000	200 000	64 000
	47,16	31,30	67,85	20,97	33,41
	43,75	29,65	67,37	19,67	27,75
	32,97	50,00	25,00	50,00	16,00



Associés

Sébastien BUET
Thomas LE PORS
Victor RICHARD
Mélanie VILLALARD

FIDORG AUDIT

Siège Social : 18 rue Claude Bloch le Trifide 14000 Caen
Société par Actions Simplifiée au capital de 124 000 euros
RCS : 339 713 869 R.C.S. CAEN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

SAINT GREGOIRE

Rue de terre Victoria
Parc Edonia - Bât A - 1er étage
35760 SAINT GRÉGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN

6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société FIDORG AUDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIDORG AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a surname.

Justification des appréciations

Exercice clos le
31 août 2019

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

En-cours et produits constatés d'avance :

Votre société constate, à la clôture de l'exercice, des en-cours de service pour un montant de 146 379 euros et des produits constatés d'avance pour 119 720 euros.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- Effectuer une revue analytique des en-cours et produits constatés d'avance ;
- Réaliser les vérifications arithmétiques nécessaires ;
- Analyser rétrospectivement les provisions constatées à la clôture précédente en vérifiant leur facturation sur l'exercice suivant ;
- Contrôler l'antériorité des en-cours et produits constatés d'avance ;
- Vérifier la cohérence des méthodes de valorisation et de dépréciation ;

Ces travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause l'évaluation des en-cours et des produits constatés d'avance.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

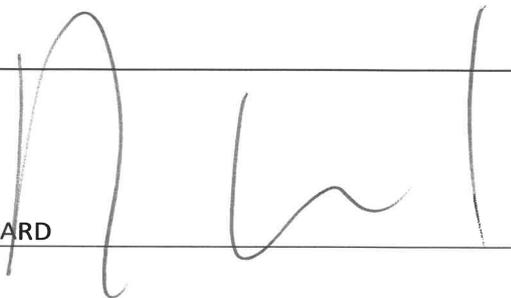


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo, le 13 février 2020,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT


Victor RICHARD

Page 5 sur 5





■ Bilan Actif

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2019	Net 31/08/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	121 884		121 884	121 884
Autres immobilisations incorporelles	4 215		4 215	4 215
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11		11	11
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	126 110		126 110	126 110
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	146 379		146 379	208 309
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	772 967	72 886	700 081	830 126
Autres créances	208 549		208 549	236 951
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	515 448		515 448	491 431
Charges constatées d'avance (3)	17 111		17 111	17 838
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 660 454	72 886	1 587 568	1 784 655
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 786 564	72 886	1 713 677	1 910 765
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

■ Bilan Passif

Éléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/08/2019	31/08/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	124 000	124 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 400	12 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 665	
Report à nouveau	175 471	175 471
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	110 999	78 665
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	437 535	390 536
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	18 257	33 735
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 002 354	1 264 533
Dettes fiscales et sociales	130 328	165 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 483	
Produits constatés d'avance (1)	119 720	56 513
TOTAL DETTES	1 276 142	1 520 229
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 173 677	1 910 765
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 276 142	1 520 229
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Eléments des comptes annuels
présentés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	France	Exportations	31/08/2019	31/08/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	2 715 644		2 715 644	2 707 134
Chiffre d'affaires net	2 715 644		2 715 644	2 707 134
Production stockée			-61 930	65 467
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			16 238	18 590
Autres produits			24	1
Total produits d'exploitation (I)			2 869 976	2 791 192
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 469 774	2 642 721
Impôts, taxes et versements assimilés			3 776	12 260
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			38 860	23 793
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3 400	18
Total charges d'exploitation (II)			2 515 811	2 678 792
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			154 166	112 400
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				387
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				387
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				-387
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			154 166	112 013

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

■ Compte de résultat(suite)

	31/08/2019	31/08/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	43 167	33 348
Total des produits (I+III+V+VII)	2 669 976	2 791 192
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 558 978	2 712 527
BENEFICE OU PERTE	110 999	78 665
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		386

■ Règles et méthodes comptables

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de la société : SAS FIDORG AUDIT.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 1 713 677 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 110 999 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

■ Règles et méthodes comptables

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Notes sur le bilan

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	121 884			121 884
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 215			4 215
Immobilisations incorporelles	126 099			126 099
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11			11
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	11			11
ACTIF IMMOBILISE	126 110			126 110

■ Notes sur le bilan

Éléments des comptes annuels
présentés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	121 883
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	121 884

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	772 967	772 967	
Autres	208 549	208 549	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 111	17 111	
Total	998 627	998 627	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	9 218
Disponibilités	
Total	9 218

Notes sur le bilan

Éléments des comptes annuels
présentés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	31,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	31,00

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 002 354	1 002 354		
Dettes fiscales et sociales	130 328	130 328		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	23 740	23 740		
Produits constatés d'avance	119 720	119 720		
Total	1 276 142	1 276 142		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	101			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 101 euros.

Notes sur le bilan

Éléments des comptes annuels
présentés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 694
Dettes fiscales et sociales	847
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	329 541

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	17 111
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	17 111

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	119 720
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	119 720

■ Notes sur le compte de résultat

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges et produits d'exploitation et financiers

Parties liées

Conformément aux dispositions du règlement n°2010-02 de l'ANC, homologué par arrêté du 29/02/2010, il a été relevé les transactions suivantes, d'importance significative, pour lesquelles il n'existe pas de référence de marché.

Liste des transactions significatives :

Transactions effectués avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Prestations de services avec Fidorg Management 2 pour un montant de 437 191 €
- Prestations de services avec Fidorg Management 3 pour un montant de 343 974 €

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2016, la société SAS FIDORG AUDIT. est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TALENZ GROUPE FIDORG.

